

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

DECRET n° 70/66 du 10/3/70  
portant nomination de Mr. BACKANGA Hyacinthe,  
Secrétaire d'Administration, en qualité de SECRE-  
TAIRE GENERAL de la Région du Pool.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF de  
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.-

- Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo,  
Vu le Décret n° 67/243 du 25 Août 1967 fixant l'organisation administrative de la République,  
Vu le Décret n° 68/6 du 4 Janvier 1968 relatif aux pouvoirs des Commissaires du Gouvernement et des Chefs de District,  
Vu les nécessités de service,  
Le Conseil d'Etat entendu:

DECRETE :

Article 1er : Monsieur BACKANGA Hyacinthe, Secrétaire d'Administration des S.A.F., précédemment Secrétaire Administratif du Parti Congolais du Travail, est nommé SECRETAIRE GENERAL de la Région du Pool avec résidence à Kinkala, en remplacement de Mr. N'ZEMBA Marcel appelé à d'autres fonctions.

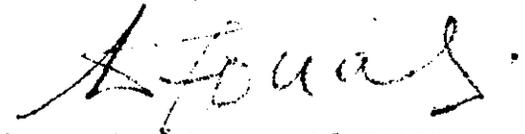
Article 2 /- Mr. BACKANGA Hyacinthe bénéficiera des indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

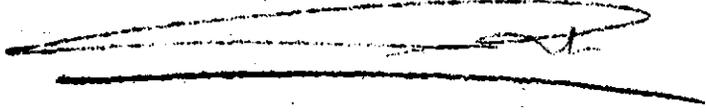
Article 4 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 10 MARS 1970

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil d'Etat,  
LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL d'Etat,  
Chargé du Plan et de l'Administration du Territoire.

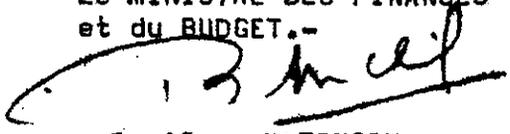
  
Le Commandant Marien N'GOUABI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Travail,

  
Le Commandant Alfred RAUL.-

  
Maitre Aloise MOUDILENO-MASSINGOU

Le MINISTRE DES FINANCES  
et du BUDGET.-

  
Boniface MATINGOU.-